



Refus de vaccination

Par **Calyt4321**, le **26/08/2021** à **21:26**

Bonjour je suis aide soignante en CDD jusqu'en 2022 dans une clinique privée. Je refuse la vaccination j'ai reçu un SMS me demandant mon état vaccinal auquel j'ai répondu que je souhaite avoir cette demande par courrier afin que tout soit légitime aucune réponse je voudrais savoir quel va être leur possibilité car je ne veux pas de la vaccination mais je ne veux pas me mettre en arrêt je veux aller jusqu'au bout. Merci par avance de votre dévouement et de votre réponse

Par **P.M.**, le **26/08/2021** à **21:33**

Bonjour,

Vous n'aurez pas le choix car à défaut de présenter le pass sanitaire, vous risquez une suspension du contrat de travail et de la rémunération...

Il n'y a pas besoin que l'employeur vous envoie un courrier pour vous demander le pass sanitaire conformément à la Loi et aux Décrets d'application...

Par **youris**, le **27/08/2021** à **09:45**

bonjour,

il est indiqué nulle part que l'employeur doit informer ses salariés des dispositions de la loi car nul n'est censé ignorer la loi.

voir ce lien :

[vaccination obligatoire](#)

en outre, comme personnel soignant, vous faites preuve d'égoïsme vis-à-vis des malades que vous risquez de contaminer car une personne non vaccinée est 10 fois plus contagieuse qu'une personne vaccinée.

en l'absence de vaccination, vous serez invité à rester chez vous sans salaire.

salutations